

## BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN SEPTEMBRE 2022

### LOCAUX AUTORISÉS

De juillet 2022 à septembre 2022, un peu plus de 1,2 million de m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés en Grand Est, soit une baisse de 2 % par rapport au troisième trimestre 2021. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en recul de 5 % sur la même période. Comparées au cumul du deuxième trimestre 2022, les surfaces autorisées au troisième trimestre sont en hausse de 34 % au niveau régional. Le cumul trimestriel de locaux non résidentiels à fin septembre 2022 dépasse de 43 % la moyenne décennale des cumuls au même trimestre. À l'échelle départementale, la progression par rapport au troisième trimestre 2021 est très marquée dans la Meuse (+149 %), dans la Moselle (+125 %) et dans le

Bas-Rhin (+68 %). À l'inverse, l'Aube, les Ardennes et le Haut-Rhin affichent un fort repli des surfaces autorisées, respectivement -69 %, -65 % et -57 %. Dans les autres départements, les autorisations varient de -10 % dans les Vosges à 29 % dans la Marne. En cumul annuel, d'octobre 2021 à septembre 2022, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à un peu plus de 4 millions de m<sup>2</sup> sur le territoire du Grand Est, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente contre une progression de 5 % au niveau national. Sur les dix départements de la région, sept affichent une croissance du cumul annuel allant de 6 % en Haute-Marne à 105 % en Moselle. Le Bas-Rhin, qui concentre 23 % des locaux autorisés de la région, affiche une progression de 16 % du cumul annuel entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022.

### Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	juillet-septembre 2022		12 derniers mois (juillet 21 à juin 22)	
	cumul (m <sup>2</sup> )	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m <sup>2</sup> )	N/N-1 (%)*
Ardennes	28 000	-65	177 000	-10
Aube	49 000	-69	192 000	-46
Marne	121 000	29	510 000	69
Haute-Marne	48 000	10	106 000	6
Meurthe-et-Moselle	118 000	2	401 000	32
Meuse	31 000	149	106 000	58
Moselle	204 000	125	747 000	105
Bas-Rhin	388 000	68	944 000	16
Haut-Rhin	131 000	-57	505 000	-1
Vosges	83 000	-10	341 000	66
<b>Région Grand Est</b>	<b>1 200 000</b>	<b>-2</b>	<b>4 030 000</b>	<b>25</b>
<b>France entière</b>	<b>10 506 000</b>	<b>-5</b>	<b>39 068 000</b>	<b>5</b>

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte  
\*comparaison avec la même période de l'année précédente

## LOCAUX COMMENCÉS

De juillet 2022 à septembre 2022, près de 525 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région, soit une progression de 13 % par rapport au troisième trimestre 2021. Comparé au deuxième trimestre 2022, le cumul trimestriel des surfaces commencées est en forte baisse (-14 %). Toutefois, il est supérieur de 6 % à la moyenne décennale des cumuls au même trimestre. Au niveau national, les surfaces de locaux commencés sont en baisse de 7 % entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022.

Parmi les départements les plus pourvoyeurs de locaux, le Bas-Rhin et la Marne enregistrent un recul de

respectivement 12 % et 4 %. À l'inverse, la hausse des mises en chantier est très marquée en Meurthe-et-Moselle (+201 %) et en Moselle (+48 %).

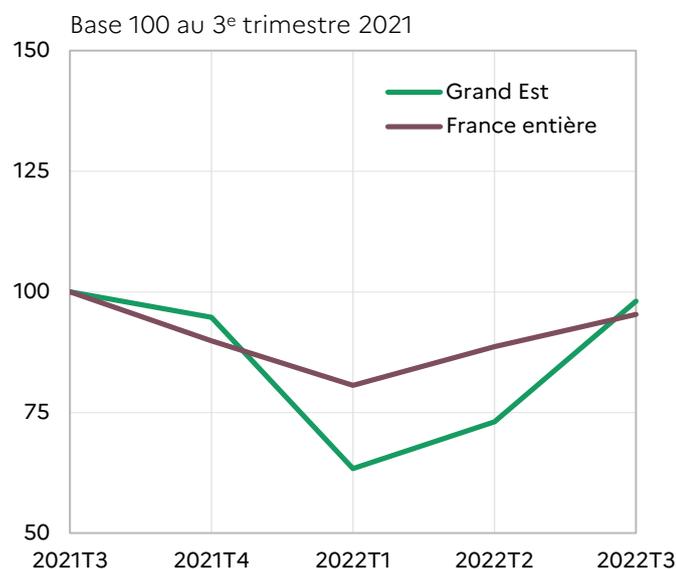
En cumul annuel, la progression au niveau régional (+2 %) masque des évolutions contrastées au niveau des départements. Ainsi, le cumul annuel des surfaces de locaux commencées d'octobre 2021 à septembre 2022 est en forte progression par rapport à l'année précédente dans le Haut-Rhin (+75 %), les Vosges (+65 %) et la Meurthe-et-Moselle (+20 %). Dans le même temps, la Moselle et la Haute-Marne affichent un repli de respectivement 40 % et 51 %. Dans les autres départements, la tendance varie de -14 % dans l'Aube à +13 % dans les Ardennes.

### Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

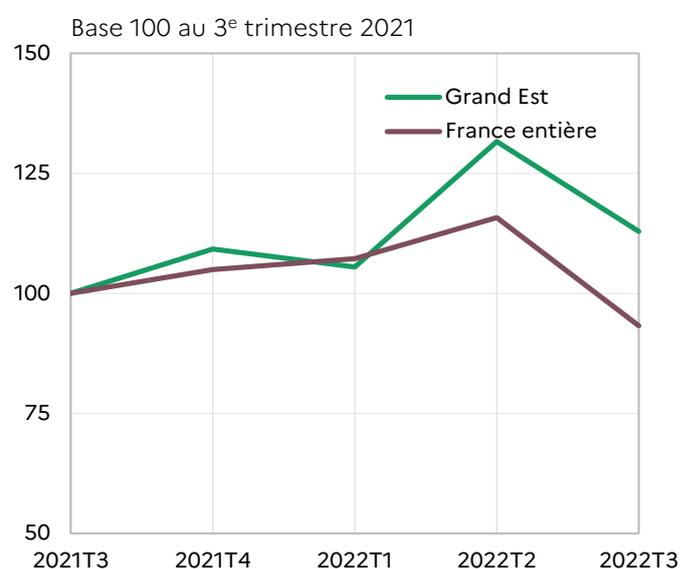
Surface de plancher des locaux commencés	juillet - septembre 2022		12 derniers mois (octobre 21 à septembre 2022)	
	cumul (m <sup>2</sup> )	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m <sup>2</sup> )	N/N-1 (%)*
Ardennes	14 000	-73	105 000	13
Aube	50 000	40	126 000	-14
Marne	47 000	-4	260 000	10
Haute-Marne	17 000	-44	54 000	-51
Meurthe-et-Moselle	58 000	201	193 000	20
Meuse	29 000	189	69 000	-6
Moselle	80 000	48	266 000	-40
Bas-Rhin	112 000	-12	509 000	-1
Haut-Rhin	73 000	18	361 000	75
Vosges	45 000	76	192 000	65
<b>Grand Est</b>	<b>525 000</b>	<b>13</b>	<b>2 136 000</b>	<b>2</b>
<b>France entière</b>	<b>5 965 000</b>	<b>-7</b>	<b>26 943 000</b>	<b>7</b>

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte  
\*comparaison avec la même période de l'année précédente

### Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



### Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

## TYPE DE LOCAUX

Par type d'activité, la baisse des locaux autorisés (-2 %) est liée à la forte chute des autorisations des entrepôts (-25 %) et des exploitations agricoles ou forestières (-46 %). En volume, ces deux secteurs ont perdu un peu plus de 254 000 m<sup>2</sup> entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022. Ces fortes baisses sont partiellement compensées par une progression des surfaces autorisées dans toutes les autres activités. Pour les locaux commencés, ce sont les locaux de service public ou d'intérêt collectif, les locaux industriels

et les commerces qui contribuent principalement à la forte progression observée (+13 %).

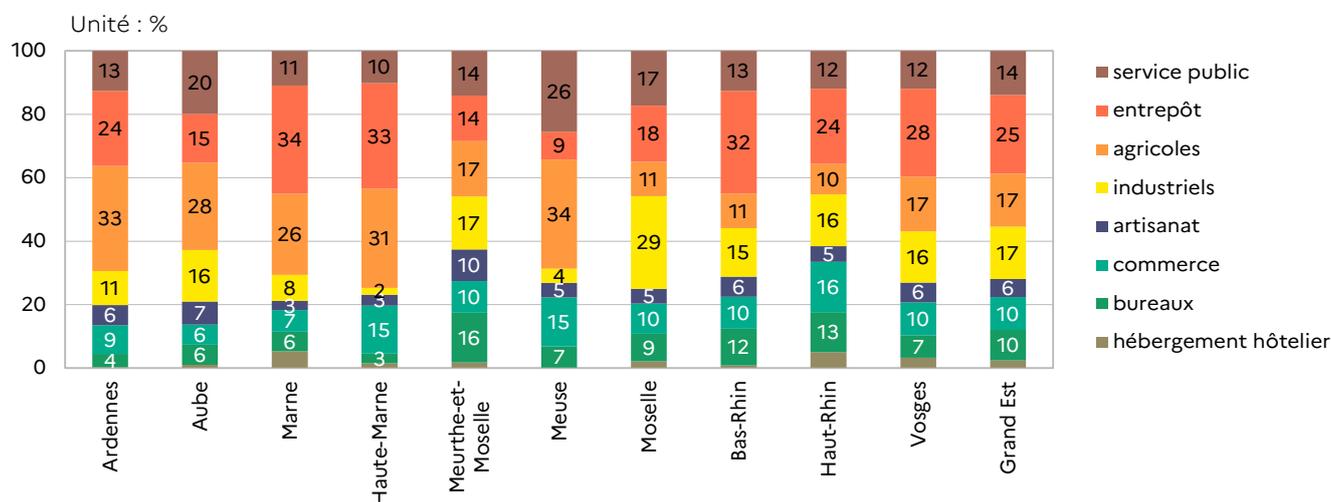
En cumul annuel, le dynamisme des autorisations est porté par l'ensemble des secteurs d'activité hormis les exploitations agricoles ou forestières (-9 %). La progression varie de 11 % pour les bureaux à 91 % pour les hébergements hôteliers. En volume, ce sont les locaux industriels qui affichent la plus forte hausse des surfaces autorisées sur une année (+316 000 m<sup>2</sup>). Pour les mises en chantier, ce sont également les locaux industriels qui affichent la plus forte hausse du volume annuel entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022, soit un peu plus de 87 000 m<sup>2</sup> de locaux.

## Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	juillet-septembre 2022			12 derniers mois (oct 21 à sept 22)		
	Cumul (m <sup>2</sup> )	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m <sup>2</sup> )	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
<b>Locaux autorisés</b>	<b>1 200 000</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>4 030 000</b>	<b>25</b>	<b>5</b>
Hébergement hôtelier	38 000	145	-6	99 000	91	0
Bureaux	124 000	26	12	386 000	11	6
Commerce	103 000	15	25	418 000	38	34
Artisanat	59 000	84	-8	228 000	23	-8
Industrie	134 000	13	17	666 000	90	28
Exploitation agricole ou forestière	161 000	-46	-25	673 000	-9	-12
Entrepôt	355 000	-25	-13	999 000	15	6
Service public ou d'intérêt collectif	226 000	129	-2	561 000	49	2
<b>Locaux commencés</b>	<b>525 000</b>	<b>13</b>	<b>-7</b>	<b>2 136 000</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
Hébergement hôtelier	8 000	-28	-10	40 000	-10	5
Bureaux	51 000	-9	26	243 000	26	-5
Commerce	79 000	84	36	262 000	36	21
Artisanat	22 000	-8	3	97 000	3	6
Industrie	83 000	12	36	329 000	36	23
Exploitation agricole ou forestière	97 000	-16	8	493 000	8	-15
Entrepôt	77 000	-14	-39	378 000	-39	33
Service public ou d'intérêt collectif	109 000	105	16	294 000	16	-2

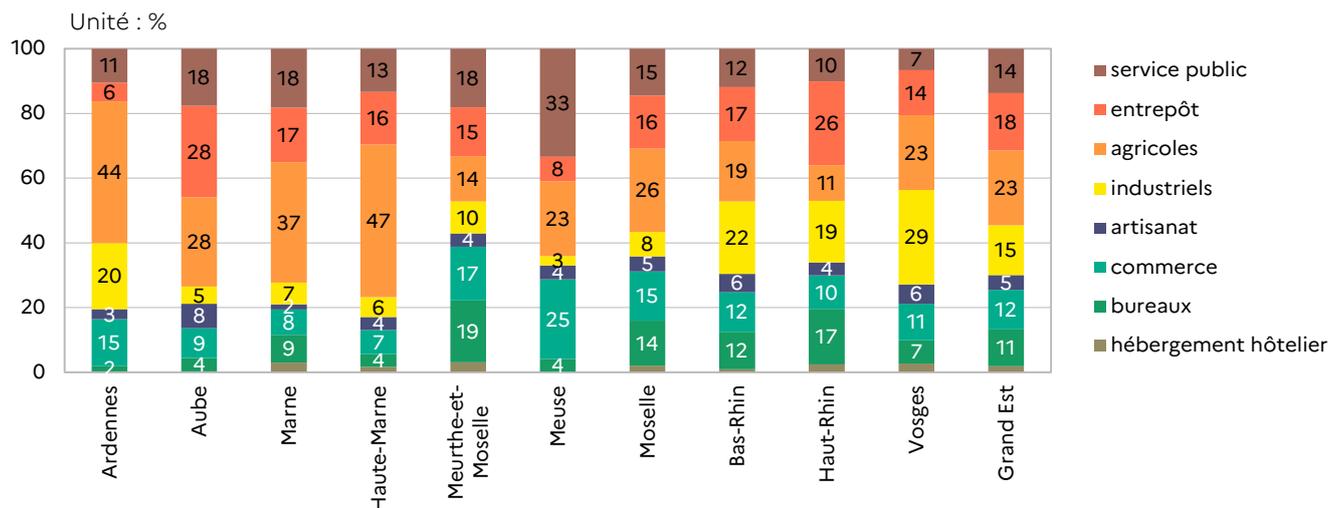
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte  
\*comparaison avec la même période de l'année précédente

## Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

## Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

**Mohamed Mekki**

Service connaissance et développement durable

## MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

### Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.